

Réseau transeuropéen de transport: orientations communautaires

1994/0098(COD) - 28/09/1994 - Comité des régions: avis

Le Comité des régions accueille favorablement la proposition de décision, qui apporte une contribution à un modèle de développement européen dans lequel la protection de l'environnement, la croissance, la compétitivité et l'emploi se situent dans une relation mutuelle, saine et productive. Il considère la mise en place d'un réseau transeuropéen de transport respectueux de l'environnement comme un facteur clé de l'accroissement de la compétitivité des économies européennes. Par ailleurs, il souligne la nécessité d'associer les collectivités territoriales (et tout particulièrement les régions de transit) au processus de décision en ce qui concerne la mise en réseau de l'ensemble de l'infrastructure ainsi que l'harmonisation simultanée des techniques et de la gestion des transports. Enfin, le Comité souhaite qu'au cours du processus ultérieur de décision et de fixation des priorités, la Commission et le Conseil prennent en considération les propositions et les intérêts des régions et leur garantisse un accès à toutes les informations, créant ainsi les conditions d'une véritable codécision.